

Les poursuites judiciaires pleuvent sur les anciens députés de Bejaia

Trois anciens députés de la wilaya de Bejaia (élus en 2017), sont poursuivis en justice en raison de leurs activités politiques. Il s'agit de Athmane Mazouz élu sur la liste du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), de Brahim Benadji, élu sur une liste indépendante et de Khaled Tazaghart élu sur la liste du Front Mostaqbel.

Deux procès attendent Athmane Mazouz. L'un à Sidi Aich dans la wilaya de Bejaia et l'autre à Chlef. Dans la première affaire dont le procès est programmé pour le 19 du mois courant, l'ex-député est accusé d'incitation à attroupement, d'outrage à corps constitués et l'atteinte à la personne du président de la République. Dans la seconde affaire dont la comparution est programmée pour le 22 janvier 2022, M. Mazouz est accusé du refus d'obtempérer à la gendarmerie.

De son côté, Brahim Bennadji a récemment été convoqué par la brigade de la gendarmerie de Sidi-Aïch dans la wilaya de Bejaia et entendu dans une affaire liée à ses activités durant son mandat parlementaire.

L'enquête est ouverte suite à une plainte déposée l'ex-wali de Béjaïa M. Mohamed Maabed, pour diffamation. L'affaire concerne des déclarations de l'ancien député sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'une plainte qui date du 1er mars 2021, soit le lendemain de la fin de son mandat à l'APN.

Pour sa part Khaled Tazaghart qui a passé deux mois à la prison suite à une condamnation par le tribunal d'Akbou a été condamnée dans une autre affaire à payer une amende. Il est poursuivi pour ses activités politiques dans le cadre du Mouvement populaire le Hirak.